

---

## **Communiqué de presse**

### **La Banque des Territoires accompagne la ville de Saint-Jean-Cap-Ferrat à hauteur de 4 M€ pour l'acquisition et la réhabilitation d'une emprise foncière.**

**Paris, le 19 novembre 2024 - A l'occasion du salon des Maires et des collectivités locales qui se tient à Paris du 19 au 21 novembre, Alexis Rouque, Directeur régional de la Banque des Territoires en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Jean-François Dieterich, Maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat ont signé un accord de prêt « Gaïa sobriété foncière » de 4 M€ pour la commune. Ce prêt accordé par la Banque des Territoires sur 30 ans est destiné à l'acquisition et la réhabilitation d'une emprise foncière par le biais d'une Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).**

Le terrain, baptisé « La Carrière » et d'une surface de 27 795 m<sup>2</sup> a vocation à devenir un site exemplaire en termes de préservation de la biodiversité et de l'environnement. En effet, ce projet de réhabilitation dans un passage touristique incontournable de la région est à fort enjeu politique et environnemental pour la préservation et la naturalisation de la zone du Cap Ferrat.

La réhabilitation du site consiste pour la commune à procéder à la destruction du bâtiment existant pour offrir aux visiteurs un cadre naturel préservé et valorisé. Cette initiative permettra de transformer le site en un espace naturel esthétique et accueillant contribuant ainsi à promouvoir le tourisme local tout en respectant l'environnement.

Le site abrite actuellement des espèces végétales protégées et le projet vise à garantir leur conservation et à protéger leur habitat naturel. En parallèle, la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat prévoit la renaturation intelligente du site par le développement d'activités agricoles artisanales. Cela inclut la restauration d'anciennes pratiques telles que la culture d'oliviers, de bigaradiers voire le développement d'une apiculture traditionnelle. Ces initiatives permettront de revitaliser la biodiversité locale et de renforcer l'écosystème du Cap Ferrat tout en promouvant une agriculture respectueuse de l'environnement.

En accordant ce prêt à la commune, la Banque des Territoires renouvelle son engagement en faveur de l'environnement mais aussi des enjeux de transformation écologique actuels.

---

#### **A propos de la Banque des Territoires**

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

**Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires**

[banquedesterritoires.fr](https://banquedesterritoires.fr)



### **A propos de la ville de Saint-Jean-Cap-Ferrat**

La commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat, ancien village de pêcheurs situé sur une presqu'île du littoral maralpin, est aujourd'hui renommée pour être un véritable écrin de verdure. En dehors du cœur du village, le territoire communal est très arboré et végétalisé, notamment grâce aux nombreuses propriétés privées qui maintiennent et embellissent ces zones de verdure. Cependant, malgré ce cadre naturel préservé, la commune elle-même dispose de très peu de terrains publics. Cela limite ainsi considérablement sa capacité à développer une politique environnementale à grande échelle et à moyen et/ou long terme.

Dans ce contexte, une partie du territoire communal a été classée en Espace Remarquable partie terrestre dans la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes, approuvée par décret le 2 décembre 2003. Le territoire s'inscrit également dans plusieurs périmètres de sites classés et inscrits, reconnaissant ainsi son caractère paysager remarquable et majoritairement naturel, qui doit être préservé et surveillé.

Ces sites comprennent :

Le site classé « Domaine Public Maritime du Cap Martin et du Cap Ferrat » (arrêté du 30 juin 1972)

- le site classé « Cap Ferrat » (arrêté du 15 juillet 1975)
- le site inscrit « Littoral de Nice à Menton » (arrêté du 15 juillet 1975)
- le site inscrit « Terrains littoraux du Cap Ferrat » (arrêté du 12 septembre 1966)

---

### **Contacts presse**

**Banque des Territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur – Groupe Caisse des Dépôts**

Esther Even : [esther.even@caissedesdepots.fr](mailto:esther.even@caissedesdepots.fr) – 06 40 94 83 39

**Ville de Saint-Jean-Cap-Ferrat**

[accueil@saintjeancapferrat.fr](mailto:accueil@saintjeancapferrat.fr)